



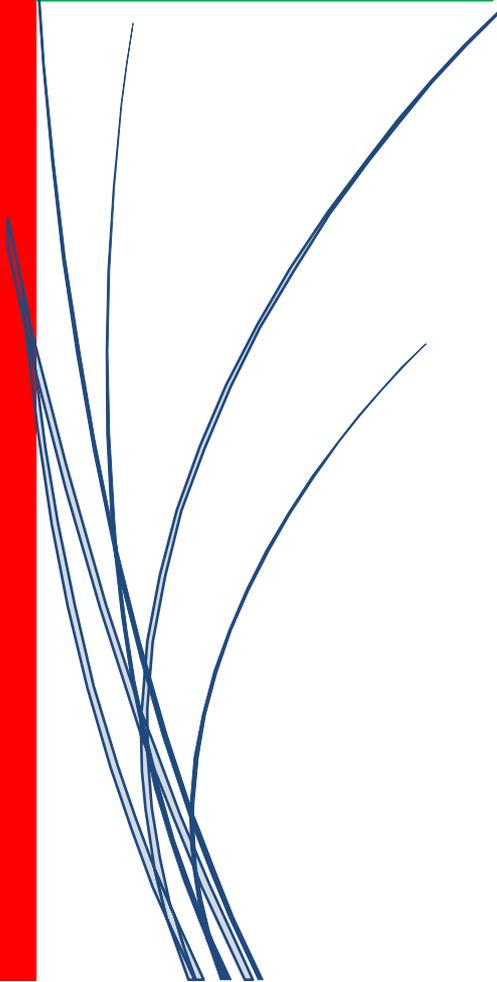
**CADRE DE CONCERTATION ET
D'ORIENTATION POUR LE DIALOGUE
ETAT/SECTEUR PRIVE**

Rapport de synthèse

Rencontre Nationale Etat/Secteur Privé 2023

Bobo-Dioulasso, les 03 et 04 juillet 2023

04/07/2023



Les **03 et 04 juillet 2023**, s'est tenue à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, la 5^{ème} édition de la Rencontre Nationale Etat /Secteur Privé du Cadre de concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur Privé. Placée sous la présidence de **Son Excellence Monsieur Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, cette rencontre a porté sur le thème central : **« Le rôle du foncier dans la promotion de l'investissement productif au Burkina Faso »**.

Trois allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture à savoir, le mot de bienvenue de **Madame Mariama KONATE**, Secrétaire Générale de Région représentant le Gouverneur de la région des Hauts-Bassins, l'allocution du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso prononcée par Monsieur **Mamady SANOH**, 2^{ème} Vice-Président et le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre** prononcé par **Monsieur Serge Gnaniodem PODA**, Ministre du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises.

Après le discours de Son Excellence, le Ministre chargé du commerce, pour introduire les travaux, a fait l'historique du dialogue entre l'Etat et le secteur privé et dégagé des perspectives pour le renforcement de ce dialogue.

Monsieur Fidèle ILBOUDO, Secrétaire Général du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, Président du Comité National d'Organisation de la Rencontre Nationale Etat/Secteur privé a, par la suite, fait l'état de mise en œuvre des recommandations et des engagements issus des éditions précédentes. Ainsi, il a relevé que sur un total de 134 recommandations et engagements ayant fait l'objet de suivi en 2022, le secrétariat du CODESP a enregistré un **taux moyen de mise en œuvre de 58,17 %**.

A la suite de l'intervention du Secrétaire Général, **Madame Rakieta GUIGMA/NABI**, Directrice Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère en charge du Commerce a fait une communication relative aux mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre la flambée des prix des produits de grande consommation.

Abordant le thème central de la présente rencontre, l'équipe de consultants a passé en revue les pratiques de promotion des investissements, identifié les principaux défis liés à la mobilisation du foncier et formulé des recommandations.

En ce qui concerne les sous-thèmes de la rencontre, l'équipe de consultants a dans un premier temps, identifié les besoins en Zones d'Activités Economiques, passé en revue les formes de collaboration pour l'aménagement de ces zones et formulé des recommandations en conséquence et dans un second temps fait un focus sur l'impact de la situation sécuritaire sur la mobilisation du foncier et l'aménagement des Zones d'Activités Economiques.

A l'issue des communications, la parole a été donnée aux acteurs du monde des affaires.

Ainsi, **Madame Aisseta SELIRA/KANAZOE**, Vice-présidente en charge des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, a présenté les recommandations relatives aux préoccupations d'ordre spécifique n'ayant pas trouvé de réponses adéquates lors des rencontres régionales et sectorielles tenues en 2022.

A la suite de la Vice-présidente, les représentants des organisations professionnelles du secteur privé ont, à leur tour, soulevé d'autres préoccupations et formulé des recommandations.

Les principales recommandations, de façon synthétique, se présentent comme suit :

I. Recommandations en lien avec le thème

1. la réhabilitation des zones industrielles, notamment la réfection de la voirie et des voies d'accès, l'installation d'un dispositif de sécurité incendie et la création d'infrastructures et d'équipements collectifs ;
2. la sécurisation des réserves foncières dédiées aux activités économiques ;
3. l'aménagement de nouvelles Zones d'Activités Economiques dans les chefs-lieux de régions avec la participation du secteur privé ;
4. l'élaboration d'un schéma d'aménagement des investissements structurants tenant compte des potentialités de chaque région ;

5. la création d'un fonds pour le financement des projets d'aménagement d'infrastructures économiques ;
6. la révision des textes sur le foncier pour avoir une maîtrise des terres et mieux protéger les investisseurs ;
7. la réduction des délais, des coûts et des procédures d'obtention des titres de propriété foncière ;
8. la prise de mesures spéciales pour l'accès des micros, petites et moyennes entreprises au foncier ;
9. le retrait effectif des terrains non exploités dans les zones d'activités économiques ;
10. la prise en compte d'espaces spécifiques dédiés aux infrastructures socio-économiques (écoles, centres de santé, artisanat, aménagements touristiques, hôteliers, sites de stationnement, etc.) lors des lotissements dans toutes les localités du Burkina Faso ;
11. la lutte contre la spéculation foncière dans les zones industrielles et dans les pôles de croissance ;
12. la digitalisation du cadastre foncier ;
13. l'accélération de la création des services fonciers ruraux dans les communes et l'harmonisation des coûts d'établissement des attestations de possession foncière rurale ;
14. la délimitation de zones de production spécifiquement dédiées aux activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

II. Recommandations n'ayant pas de lien direct avec le thème

1. la lutte contre la déforestation abusive;
2. la mise à jour des référentiels de formation dans les établissements d'enseignement ;
3. la réduction du coût des facteurs de production notamment l'électricité ;
4. l'élaboration de textes réglementaires encadrant l'exploitation des forêts protégées à des fins apicoles ;
5. l'implication des groupements d'hôteliers dans le plan d'exploitation de l'aéroport de Donsin ;

6. la construction d'hôtels administratifs au sein des plateformes économiques existantes ;
7. la réduction des coûts et délais d'obtention de l'autorisation de construire ;
8. la réduction des délais de mutation des biens immeubles ;
9. la facilitation de l'accès aux crédits notamment pour les PME ;
10. l'amélioration continue de l'environnement des affaires afin de renforcer la compétitivité des entreprises ;
11. la mise en œuvre effective de l'accord cadre Etat-CMA-BF par l'ensemble des démembrements de l'administration publique ;
12. la révision du délai de validité des ASI de 06 à 12 mois ;
13. le fractionnement du droit d'enregistrement des baux emphytéotiques ;
14. l'application effective des dispositions du décret portant définition des droits et obligations relatives aux honoraires journaliers minima à payer aux experts nationaux ;
15. l'accélération de la réhabilitation du marché de Sankariaré.

Au terme des interventions du secteur privé, le Gouvernement a apporté des éléments de réponses aux préoccupations et questions soulevées.

III. Réponses et clarifications du Gouvernement

Le Gouvernement a apporté des éléments de réponses et des clarifications aux préoccupations posées par le secteur privé.

A. Préoccupations en lien avec le thème

- 1. La mobilisation du foncier pour les investissements** : le gouvernement a précisé que des documents de planification spatiale notamment les schémas Directeurs d'Aménagement Urbains (SDAU) et les plans d'occupation des sols existent ; toutefois ces plans ne sont pas souvent respectés.
- 2. Le renforcement des services fonciers ruraux** : le gouvernement a indiqué qu'il a été mis en place 289 services fonciers ruraux (SFR) qui ont été équipés. Le reste des communes en seront dotées au cours de 2023.

- 3. La mise à disposition des zones dédiées à l'élevage :** le gouvernement a souligné qu'il a entrepris des actions d'aménagement et de valorisation des espaces pastoraux à travers deux Programmes phares que sont le Programme de développement du Pastoralisme dans le Sahel (PDPS) et le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel (PRAPS) d'un montant cumulé de 45 milliards FCFA et qui sont en cours de mise en oeuvre.
- 4. Le droit d'enregistrement sur les baux emphytéotiques :** le gouvernement a indiqué que le fractionnement triennal est admis depuis le 1^{er} janvier 2022 sur demande du contribuable.
- 5. L'installation des services administratifs au sein des plateformes industrielles :** le Gouvernement a indiqué avoir opté pour la digitalisation des services en particulier les télé procédures et autres e-services qui s'inscrivent plus dans le cadre de la réduction du train de vie de l'Etat.
- 6. L'harmonisation des coûts de délivrance des Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) :** le Gouvernement a relevé que les coûts sont harmonisés par la loi. Toutefois, au sein des collectivités il existe certaines taxes spécifiques qui méritent d'être encadrées.
- 7. La réduction des délais de traitement des Titres Fonciers :** en attendant la digitalisation en cours, le Gouvernement a indiqué que d'ici la fin du mois de juillet 2023, le traitement des demandes de titres fonciers se fera en ligne.
- 8. Le retrait effectif des terrains non exploités :** le Gouvernement a indiqué qu'un état des lieux des terrains à usage autre que d'habitation en situation irrégulière a été fait et que des dispositions sont en train d'être prises pour leur retrait dans le respect de la réglementation. Pour le cas spécifique des zones industrielles, deux arrêtés conjoints ont été signés afin d'accélérer le processus de retrait.
- 9. L'aménagement des zones industrielles :** le Gouvernement a relevé qu'un projet d'aménagement de la zone agroindustrielle de Samendeni sur une superficie de 100 ha est en cours. Dans ce cadre, l'étude de lotissement et de pose de borne parcellaire et l'étude technique de voirie et d'assainissement sont en cours. Aussi,

est-il prévu un projet de création de zones industrielles dans les treize (13) régions du Burkina Faso ainsi que d'un parc industriel dans la commune de Ziniaré.

B. Préoccupations n'ayant pas de lien avec le thème

1. **La concurrence déloyale dans le domaine de l'hébergement** : Le Gouvernement a indiqué que la nouvelle loi d'orientation sur le tourisme et ses textes d'application prennent désormais en compte l'activité des maisons d'hôtes et les villas meublées.
2. **L'alignement des entreprises touristiques sur la grille tarifaire de l'électricité applicable à la catégorie des industries** : le gouvernement a marqué sa disponibilité à mettre en œuvre la mesure. Toutefois, des difficultés majeures résident dans le fait que dans la majorité des cas, les contrats d'abonnement d'eau et d'électricité sont au nom des promoteurs ; toute chose qui rend difficile son application.
3. **L'accès des PDI aux crédits pour la mise en œuvre des AGR** : le gouvernement a indiqué que des actions ont été entreprises notamment à travers le FAARF qui prévoit des conditions plus souples pour les PDI. Ainsi pour 2023, 358 PDI ont obtenu des financements du FAARF à hauteur de 81 102 500 FCFA.
4. **La mise en place d'un fonds pour le financement de l'habitat social** : le Gouvernement a indiqué qu'un tel fonds a existé auprès de la Banque de l'Habitat. Cependant avec la privatisation de ladite Banque, le fonds n'existe plus. Les réflexions sont en cours pour la mise en place d'un nouveau fonds.
5. **La réduction du coût de l'électricité** : le Gouvernement a indiqué que pour le maintien du prix de l'électricité à son niveau actuel, une subvention de 440 milliards de FCFA a été accordée à la SONABEL sur la période 2006 -2022. En outre, des actions ont été menées pour accroître la place de l'énergie solaire dans le mix énergétique ainsi que l'importation de l'énergie à l'effet d'impacter à terme sur le coût de l'électricité.
6. **Les tracasseries routières** : le gouvernement a encouragé les acteurs à dénoncer ces pratiques à travers les numéros verts disponibles (16, 17, 10 10, 199) afin que des sanctions exemplaires soient appliquées aux fautifs.

7. **La concurrence déloyale de la SOTRACO dans le transport interurbain:** le gouvernement a apporté une clarification en indiquant que la SOTRACO dessert les communes rurales environnantes dans les villes de Ouagadougou (cas du Grand Ouaga) et Bobo Dioulasso (Projet d'intercommunalité entre Bobo, Bama, Péri) tandis que le champ d'actions de la Fatière Unique des Transporteurs Routiers du Burkina (FUTRB) est bien différent.
8. **Le prélèvement sur les exportations de sésame :** le gouvernement a indiqué que de 2018 à 2022, ce prélèvement a permis de mobiliser 2 473 844 928 F CFA entièrement reversés dans les comptes au Trésor public. En outre, il a rassuré les acteurs qu'un avant-projet de loi et ses textes d'application sont en cours d'élaboration pour préciser entre autres les modalités d'affectation des prélèvements aux actions de développement des filières porteuses au Burkina.
9. **La prorogation des délais de validité des autorisations spéciales d'importation du sucre et de l'huile :** le gouvernement a rappelé l'intérêt des ASI pour la protection de l'industrie locale et expliqué les aménagements opérés au niveau des quotas pour tenir compte de l'évolution de l'offre locale et de la demande intérieure.
10. **La promotion des produits locaux :** le gouvernement a indiqué que l'Initiative Consommons Local « ICL », s'inscrit dans ce cadre. Il a relevé que la mise en œuvre de cette initiative a permis à l'Etat d'injecter de 2017 à 2022, plus de 483 703 544 290 FCFA à travers la commande publique.
11. **L'encadrement de la pratique de l'apiculture dans les forêts protégées:** le Gouvernement a rappelé que le code forestier permet de produire le miel dans les forêts protégées au titre des droits d'usage. Aussi, les plans d'aménagement forestiers (PAF) élaborés pour la gestion de certaines forêts et espaces de conservation mettent en avant la protection et la préservation des espèces mellifères.

12.la réhabilitation du marché de Sankariaré : la CCI-BF a indiqué avoir mandaté sa structure de financement SAFINE pour boucler le gap financier de 1,1 milliard de FCFA afin de permettre la réhabilitation de l'infrastructure.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 04 juillet 2023